



Informations

mensuelles

n°17 | juin 2013

Représentation, ressource et référence des Services de santé au travail interentreprises

Editorial

Exceptionnellement programmée au mois de juin, l'Assemblée générale ordinaire du Cisme se déroulera prochainement à Rouen. Elle réunira comme chaque année une majorité des représentants des SSTI, témoignant de la vitalité de notre association. Elle se déroulera sous le sceau des premiers bilans de la réforme du fonctionnement des Services de santé au travail.

Deux ans après le vote de la loi, un an après son entrée en vigueur et sept mois après la publication de la circulaire d'application, il est donc question d'évaluation. Le discours de Michel Sapin au COCT le 14 mai dernier ou l'annonce de la Grande conférence sociale par le Gouvernement, où l'on retrouve la Santé au travail à l'ordre du jour, laissent en effet augurer de nouveaux débats sur les enjeux et les perspectives du secteur.

Cette poursuite des réflexions, dans un champ qui vient de faire l'objet d'une réforme, atteste des attentes pressantes qui lui sont attachées. A titre d'exemples, le vieillissement de la population, les retraites, la pénibilité, la lutte contre le cancer, ou la maîtrise du coût de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, ne peuvent s'envisager sans l'action des SSTI, seuls à même d'intervenir auprès de toutes les entreprises et de tous les salariés.

Nous serons donc très attentifs aux feuilles de route qui se dessineront au cours de ce mois de juin, en espérant qu'elles s'appuieront sur des états des lieux partagés, au plus près du réel.

Grande Conférence Sociale La Santé au travail à l'ordre du jour

Le Gouvernement a confirmé récemment la tenue d'une conférence sociale les 20 et 21 juin 2013. Si le thème des retraites sera sans doute phare, d'autres points seront abordés. Ainsi, la Santé au travail est bien au programme. Des ateliers de réflexion seront animés par des Ministres et des Secrétaires d'Etat.

Les intentions affichées du gouvernement

En amont de cette conférence, le Ministre du travail a présidé un comité permanent du COCT. Cette séance a été l'occasion pour lui de préciser les grands chantiers qu'il envisage pour le secteur de la Santé au travail : " *Le bilan du Plan santé au travail 2 et la préparation du Plan santé au travail 3. La prévention de la pénibilité au travail en liaison avec le chantier retraite. Au terme des bilatérales que nous aurons avec les organisations, nous déciderons si cette question relèvera de la table ronde santé au travail ou de celle de la retraite. La qualité de vie au travail en fonction du résultat de la négociation en cours.*"

Quant à la méthode de concertation, le Ministre s'est exprimé comme suit : " *La méthode que je préconise ne vous surprendra pas : c'est celle du dialogue social à la française qui s'appuiera sur la nouvelle grande conférence sociale.*" Il a ajouté plus loin : " *En septembre, [le nouveau Président du COCT] présidera un comité permanent où pourront être présentés le bilan annuel des conditions de travail, un point d'étape sur le PST 2 et les PRST (plans régionaux santé au travail) et un premier bilan sur la réforme de la médecine du travail.*"

La concertation associera-t-elle les SSTI ?

Dès lors, les SSTI sont en droit de s'interroger : quelle va être la préparation des organisations représentatives des employeurs et des salariés pour que toutes les problématiques des entreprises et de la santé de leurs collaborateurs soient traitées en lien avec les principaux acteurs de terrain que sont les Services de santé au travail ?

Les enjeux pour les TPE/PME

En effet, face aux exigences nationales de prévention des risques professionnels et de préservation de la santé de leurs salariés, les PME/TPE se trouvent dans une difficulté croissante. En raison de dispositions réglementaires incompatibles avec les ressources médicales, la situation se dégrade. Elle est même alarmante dans les déserts dits médicaux. Ne disposant pas des moyens des grandes entreprises, les PME/TPE, et avec elles les SSTI, subissent ainsi, en direct, les risques d'une forte insécurité juridique, du fait des évolutions réglementaires et jurisprudentielles expo-
(suite au dos...) >

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

- » Rapport de branche
Page 2. Evolution du questionnaire pour 2012.
- » Assemblée générale du Cisme
Page 3. A Rouen, une commission d'étude consacrée à la réforme.

VIE DES RÉGIONS

- » Ateliers du Cisme
Page 4. Restitution des ateliers d'Aix-en-Provence.

ACTUALITÉ RH

- » Retour sur la matinée RH du 16 mai 2013
Page 8. Elaboration du projet de Service : les questions RH à se poser.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- » Négociations collectives
Page 10. Poursuite des discussions sur la classification des emplois.

MÉDICO-TECHNIQUE

- » Pages 11 et 12. Dossier spécial : Journée Thésaurus du 11 avril 2013 - Deuxième partie.
- » Centre International de Recherche sur le Cancer
Page 13. Liste des évaluations des risques de cancérogénicité pour l'homme.

JURIDIQUE

- » Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)
Page 14. Les SSTI peuvent en bénéficier.
- » Visite de reprise
Page 15. Le refus du salarié de se rendre à une visite de reprise peut motiver le licenciement.
- » Barème kilométrique
Page 16. Nouveau barème 2013 publié par l'Administration fiscale : quelles conséquences pour les SSTI ?



N'oubliez pas !

5 JUILLET 2013

**PROCHAINS ATELIERS DU CISME
CARCASSONNE**

.../...

gentielles de ces dernières années. Les obligations de prévention des risques professionnels imposent l'intervention de médecins du travail et notamment des décisions très réglementées d'aptitude comme d'inaptitude des salariés.

L'opportunité de la grande conférence sociale

L'importance de la deuxième conférence sociale convoquée les 20 et 21 juin prochains s'en trouve renforcée. La Santé au travail figure au point 2 de l'ordre du jour. L'approche de la pénibilité, qui est la seconde des principales missions attribuées par la loi de 2011 aux Services de santé au travail, y sera de plus traitée en lien avec le point sur la réforme des retraites.

Comme pour les autres thèmes à l'ordre du jour, après la séance plénière, deux demi-journées y seront consacrées en tables rondes distinctes. Il est donc à souhaiter que la concertation soit suffisamment large pour aborder des situations jusqu'alors ignorées ou passées sous silence, détournant d'une élaboration de solutions qui rencontreraient les enjeux de la Santé au travail et une conformité juridique pour tous. ■



BRÈVE

Collaborateurs médecins

La mise en place des DIU en cours d'instruction dans les universités

En décembre 2012, le Conseil National de l'Ordre des Médecins (Cnom) faisait connaître la liste des universités proposant la formation provisoire "action initiale pour la formation qualifiante, pratique médicale en Santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins de niveau 1", dans l'attente du Diplôme Inter Universitaire dédié (voir IM de Janvier 2013).

Aujourd'hui, les dossiers de mise en place de ce DIU sont en cours d'instruction dans les différentes universités du territoire, et les résultats seront prochainement portés à la connaissance des responsables de l'enseignement. Les ouvertures des inscriptions sont ainsi attendues pour la rentrée 2013.

Dans l'intervalle, les médecins intéressés peuvent se rapprocher de l'enseignant responsable de ce futur DIU, pour signaler leur intention de s'inscrire et prendre acte des éventuelles modalités de pré-inscription existantes dans leurs universités respectives.

Rapport de branche

Evolution du questionnaire pour 2012

Lors de la réunion d'information du 16 mai 2013, le questionnaire relatif à la collecte des données pour l'élaboration du rapport de branche pour 2012 a été présenté en précisant :

- les évolutions apportées par rapport au questionnaire de 2011,
- les risques d'erreur lors du remplissage du questionnaire.

Des exemples de l'exploitation qui est faite des données collectées ont également été présentés à partir de quelques éléments du rapport de branche pour 2011 qui sera prochainement diffusé.

Les évolutions du questionnaire pour 2012 sont les suivantes :

• Volets indicateurs généraux et informations générales sur les rémunérations

Une fois que le questionnaire sur les informations générales relatives aux rémunérations est renseigné, le SSTI bénéficie d'une restitution immédiate sur les évolutions de sa masse salariale et de ses salaires moyens entre 2011 et 2012.

Une mise en perspective de l'évolution de sa masse salariale avec l'évolution de son activité, mesurée à partir des effectifs suivis, est également fournie.

Bien évidemment, pour que cette restitution, qui est une nouveauté de 2012, soit fiable, il est nécessaire que les informations collectées reflètent la réalité et qu'elles soient cohérentes d'une année sur l'autre.

Il est, notamment, demandé, qu'une attention particulière soit apportée à la détermination du montant total des primes pour 2011 et 2012 et des effectifs moyens payés pour ces deux exercices.



• Volet régime des retraites

Les informations sur les retraites complémentaires et supplémentaires ne sont pas demandées en 2012, les données collectées en 2011 ne nécessitant pas d'actualisation. En revanche, les évolutions qui interviendront, notamment au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2015, pour les régimes complémentaires, ainsi que les négociations qui pourraient s'ouvrir dans la branche sur les régimes supplémentaires, pourront conduire à faire un nouveau point sur ces questions, lors d'un prochain rapport de branche.

• Volets prévoyance et frais de santé

Il n'y a pas de modification du questionnaire par rapport à 2011 pour ces deux volets.

Précisons, cependant, que le dossier technique, constitué sur la prévoyance, à partir des données collectées, sera très utile lors des négociations qui devraient s'ouvrir dans la branche dans les prochains mois dans ce domaine.

Pour les frais de santé, selon le rapport de branche de 2011, 16 % des SSTI ne disposent pas de régimes frais de santé couvrant l'ensemble de leur personnel. La branche, selon les dispositions de la loi de 2013 sur la sécurisation de l'emploi, est donc tenue d'engager une négociation pour mettre la couverture frais de santé du personnel de l'ensemble des SSTI en harmonie avec les dispositions de la loi dans ce domaine.

• Volet emploi des seniors

Il a été précisé aux SSTI présents le 16 mai 2013 que le Cisme devait fournir le bilan sur 2010/2011 et 2012 de l'application de l'Accord de branche du 24 septembre 2009 portant sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des seniors.

Pour être en mesure de conduire la négociation destinée à conclure un accord portant sur la mise en œuvre de contrats de génération dans la branche (accord appelé à se substituer à l'accord précité du 24 septembre 2009), ce bilan sur 2010-2011 et 2012 est nécessaire.

Un retour rapide du présent questionnaire permettra d'en disposer et ainsi de permettre de conclure, dans les